Trente-cinquième Année. — N° 170 UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 19 JUIN 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et C°, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 18 JUIN 1890

REFERENDUM

Le *referendum* a fait son apparition, mardi à la Chambre. Il est vrai qu'on l'en a promptement expulsé. Trop promptement, sans lui demander ce qu'il valait au juste.

Aussi bien, il reviendra, il reparaîtra, il s'imposera.

La proposition de lundi, déposée par M. de Mackau et quelques membres de la Droite, ne visait, d'ailleurs, que les affaires municipales. Ils demandaient que les maires eussent pouvoir de soumettre à la ratification de tous les contribuables inscrits au rôle d'une des quatre contributions directes de la commune, les votes du conseil municipal relatifs à des achats, constructions, ouvertures de rues, etc. Les votants exprimeraient leurs avis au moyen de bulletins portant leurs noms et prénoms, avec la mention *oui* ou *non*, sans autre observation.

La commission d'initiative a repoussé la proposition à cause des dangers, de l'inutilité et du principe même du *referendum*.

Le *referendum* dangereux, le *referendum* inutile, le *referendum* faux dans son principe même. Par quels arguments poursuit-on la preuve de cette triple accusation ? Ils ne sont pas bien nombreux. Le rapporteur les fait tenir tout au plus juste en quatre pages. Mais que c'est donc une lecture édifiante !

Les dangers d'abord.

Il serait dangereux de soumettre à l'appréciation du corps électoral « les questions municipales souvent très complexes, difficiles, délicates », dont la solution réclame « presque toujours l'expérience, l'habileté, la sagacité et quelquefois la science d'hommes spéciaux ». L'exemple des communes suisses où l'on pratique très bien le *referendum* ne prouve rien; « presque tous les suisses savent lire et écrire » et l'on ne peut prétendre « que des combinaisons d'emprunts, que des questions aussi compliquées que celles des tarifs d'octroi, pourront être comprises par des hommes sans aucune instruction et n'ayant aucune idée des discussions qui ont eu lieu dans les assemblées délibératives » (*sic*) ? On ne peut espérer que des citoyens même instruits voteront *librement* et *intelligemment* sur des projets que des hommes spéciaux — ce doit être un homme spécial, le rapporteur — auront mis plusieurs mois ou même plusieurs années à étudier.

N'êtes-vous pas tout à fait pris par la force de cette argumentation ? Les affaires municipales sont délicates et complexes, mais les questions gouvernementales sont d'une absolue simplicité. Les électeurs sont compétents, même lorsqu'ils ne savent pas lire, pour choisir des législateurs, voire des conseillers municipaux, mais ils sont incapables de juger les actes de leurs élus; ils sont incapables de savoir si telles taxes ou surtaxes d'octroi leur seront ou non gênantes, si telles charges locales seront ou non utiles, si le nombre des centimes communaux doit ou ne doit pas être augmenté.

Vraiment, l'ingénieux M. Guillemet — c'est le nom du rapporteur — nous la baille belle avec sa nécessité de savoir imperturbablement lire et écrire pour apprécier les hommes spéciaux qui, le plus souvent, mettent sens dessus dessous les finances des communes aussi bien que les finances de l'Etat. Tel paysan de Gascogne ou de Normandie, tout à fait illettré, mettrait encore moins de façons à les retourner qu'un Suisse, pour lequel toutes les écritures n'ont plus de secrets.

Le fond de tout cela, c'est une méfiance évidente, mais constante, du suffrage universel. M. Guillemet, très spécial décidément, n'hésite pas à dévoiler ses pensées intimes, et celles de ses collègues de la commission, et celles, disons-le, de la plus grande partie, sinon de la totalité des députés de la majorité, en écrivant : « Les masses d'ailleurs sont plus souvent influencées par le sentiment ou par la passion que par la raison ». Pure merveille ! Qu'on l'inscrive en lettres d'or au frontispice des palais où siègent ces assemblées, fruit, non de la raison, mais du sentiment et de la passion, non de la raison droite, mais des sentiments mauvais et des passions malsaines.

Il y a danger encore, au sens de M. Guillemet, dans des élections répétées qui « détournent le pays de son travail normal et régulier »; ce serait « l'agitation perpétuelle, et de plus l'anarchie », si, appelés « à se prononcer sur la plupart des affaires municipales », les populations mettaient les maires en minorité et les obligeaient à démissionner ». La Chambre a pensé comme ce rapporteur avisé, ce qui signifie, pour les conseillers municipaux comme pour les députés : « quand nous avons été élus par le sentiment et la passion, nous n'entendons pas que les électeurs puissent nous déranger dans nos petites opérations ». S'ils allaient avoir un accès de raison ! « Des maires désavoués par leurs électeurs ! » Y pensez-vous?

Mais on est pris d'une compassion subite pour ces pauvres électeurs tout de « sentiment et de passion » : avec le *referendum*, leur vote ne serait pas libre, parce qu'on ne trouve pas facilement un maire dans les petites communes, et qu'on serait contraint de voter pour le maire quand on voudrait ou devrait le renverser. Mais, dans ce cas, voudrait-on bien nous dire où se trouve, même sans le *referendum*, l'indépendance de la commune?

Le *referendum* serait « inutile, » savez-vous pourquoi? Parce que « 5 ou 10,000 électeurs sans intelligence —

Oh ! qu'en termes galants ces choses-là sont mises

— ne peuvent pas faire autrement que de voter conformément à l'opinion d'un ou quelques hommes spéciaux. Après une telle démonstration la cause est jugée : c'est le suffrage universel attaché à la glèbe; c'est le suffrage universel nécessairement dominé, soumis aux influences « bonnes ou dangereuses ». Quel aveu !

Mais, avec une logique vraiment fulgurante, M. Guillemet déclare aussitôt que le projet de *referendum* est antidémocratique et attentatoire à la liberté, parce qu'il supprime le secret du vote — et l'on ne voit pas ce que le secret du vote a de nécessairement démocratique — et qu'il rétablit l'adjonction des plus imposés — ce qui n'est point exact, mais ne saurait, en tous cas, être considéré comme nuisible à la bonne gestion de ces affaires municipales que l'on déclarait tout à l'heure si complexes et si délicates.

Venons au principe même du *referendum* que le rapporteur et la Chambre ont contesté.

Admettre le *referendum municipal*, ce serait admettre, dit-on, le principe du *referendum national* que la Chambre a « condamné déjà à plusieurs reprises. »

La Chambre a condamné, voilà la raison.

On nous permettra bien de la trouver médiocre, mauvaise, absurde, cette raison-là.

Que peuvent les assemblées politiques, quand il est question de « principes ? » Ce qu'elles condamnent est-il nécessairement condamné ?

La réponse est inscrite à toutes les pages de l'histoire de ces Assemblées.

On va même, en ce moment, jusqu'à dire que si la proposition, au lieu d'être signée Mackau, avait été signée Ferroul, au lieu de venir de droite était venue de gauche, le sort du *referendum municipal* eût été tout différent.

Qu'importe! le *referendum*, dans une société démocratique comme la nôtre, est une des conditions nécessaires du *self-government*. Juste dans son principe, l'opposition des « hommes spéciaux » pourra bien en retarder l'application, mais finalement elle ne l'empêchera pas.

LE VRAI CRISPI

M. François Deloncle affirme dans le *Siècle* que M. Crispi a tenu, il y a huit jours, le langage suivant à un personnage digne de toute créance :

« Je leur dis à Paris que je suis prêt à abandonner la Triple-Alliance au plus tôt, à ne pas la renouveler, mais ce n'est qu'une manière de parler; car plus que jamais, au contraire, je tiens à la Triple-Alliance: j'en suis le plus vieil associé, maintenant que Bismarck a disparu, et c'est à moi qu'il appartient de la diriger. Grâce à la Triple-Alliance, l'Italie est une grande puissance, sans laquelle on ne peut plus remuer une pierre en Europe; avant la Triple-Alliance, au contraire, l'Italie n'était que la vassale de la France, qui lui ordonnait tout ce qui lui plaisait, et l'exploitait à tous les degrés (*sic*); les Français étaient les maîtres chez nous, et à tous moments ils rappelaient leurs bienfaits et leurs victoires; rien de plus insupportable, en vérité, pour la dignité de notre jeune nation, rien de plus maladroit. Nous n'avons fait la Triple-Alliance que pour nous soustraire à ce joug, et nous ne serons jamais assez fous pour détraire la Triple-Alliance, afin de revenir à l'alliance française, qui nous replacerait sous l'influence des Parisiens !

« Nous pouvons fort bien nous passer en toute chose de la France; les Allemands nous fournissent ce dont nous avons besoin; les wagons français ne circulent plus sur nos rails, tandis que vous pouvez y voir de longues files de wagons allemands nous apportant, à meilleur compte et avec degrands avantages les produits que nous ne pouvions auparavant obtenir que de la France.

« Quant à l'argent français, on a dit qu'il nous était indispensable pour nous tirer de nos embarras financiers ; pas le moins du monde ; les Allemands nous en donneront autant que nous en aurons besoin, à un taux inférieur, et les marchés de Berlin et de Londres nous permettent de nous affranchir du marché de Paris.

« En Afrique, nous n'avons dépensé que 98 millions, et, moyennant ce sacrifice relativement modeste, nous avons un empire que les Français ne peuvent plus nous disputer et qu'ils s'apprêtent même à nous reconnaître par une délimitation de nos territoires et des leurs : résultat considérable que nous avons obtenu de la France, sans lui faire en échange aucune concession en Tunisie : nous allons avoir une Ethiopie à nous seuls, tandis que les Français continueront à nous trouver sur leur route à Tunis, jusqu'au jour où, las de lutter contre notre élément plus puissant que le leur, découragés par leurs propres colons eux-mêmes, ils se détermineront à abandonner la régence à notre influence incontestable.

« Ah ! le bel avenir pour l'Italie dans le nord de l'Afrique, dans la mer Rouge et sur le Haut Nil! 98 millions, cela ne nous coûte que 98 millions! Ne me parlez pas de la possibilité d'obtenir de la France la suppression des droits différentiels mis sur nos marchandises! Quand bien même le gouvernement français voudrait la faire (et il le peut) sans consulter le Parlement, les deux Chambres sont trop protectionnistes pour ratifier ou laisser s'accomplir une semblable concession : il vaut mieux voir les choses carrément en face et prévoir que non seulement les droits différentiels seront maintenus contre nous, mais encore qu'ils seront revus et augmentés en 1892; nous nous attendons à reprendre la guerre économique, mais nous sommes bien armés et nous n'en redoutons plus les conséquences; les Français seront battus là comme ailleurs; tant pis pour eux! ils l'auront bien voulu. »

Il ressort de tout cela que M. Crispi est ou veut paraître satisfait de la triple alliance, et qu'il croit être appelé à la diriger. Nous aimerions à connaître l'opinion de Guillaume II sur ce dernier point, et nous sommes porté à croire qu'il n'est que peu disposé à obéir à M. Crispi. Quant à la Tunisie, nous voulons croire que notre gouvernement va s'occuper de trouver un moyen d'y favoriser nos nationaux, de façon à renvoyer chez eux les Italiens qui l'envahissent.

Le reste du discours de M. Crispi est une suite de rodomontades, qui ne peuvent que faire sourire.

LETTRES D'UN SAUVAGE

Dax, le 12 juin 1890.

A M. Constans, Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

C'est hier seulement qu'en arrivant à Dax, après un déplacement de quelques jours, j'ai lu votre discours de Périgueux, et ça été pour moi une véritable joie de vous y retrouver tel que je vous ai connu. Il y a une dizaine d'années, alors que vous étiez déjà ministre de l'intérieur, que je donnai à l'instigation de Gambetta ma démission de député, pour me représenter devant mes électeurs comme conservateur allié à la République et que nous fûmes battus. Gambetta vous et moi, par le syndicat de M. Wilson, dont les journaux apportèrent alors à suivre le mot d'ordre la même ardeur que celle qu'ils ont apportée depuis à le couvrir de boue, dès que sa chute parut certaine.

Il n'y a en effet aucune différence entre ce que vous venez de dire et ce que nous disions alors : aujourd'hui comme en 80, le programme est extrêmement net : il s'agit de renoncer à faire de la République un régime de taquinerie, d'intolérance et de haine ; il faut ouvrir largement et loyalement la porte à tous les bons Français de façon à arriver, et le plus vite possible, à ce qu'il n'y ait plus dans notre pauvre pays, si éprouvé, si déchiré par la lutte des partis, que « des patriotes animés d'un même amour pour la France et pour la République.»

Vous dites, il est vrai, que dans votre pensée, il ne saurait être question de confier, dès à présent, la garde du drapeau aux recrues récentes, aux néophytes, et que la République doit rester aux mains des républicains, mais cette déclaration ne saurait me causer ni étonnement ni colère, car voici ce que j'écrivais dès 1878 à M. de Freycinet, dans une lettre qui parut alors sous le titre : la *Conciliation* :

« Quand je parle de conciliation, je ne veux certainement pas dire que le gouvernement républicain doive passer aux mains de ses adversaires, même les plus modérés; ce serait naïvement conseiller une maladresse. La République doit être conduite d'après les principes républicains et par des hommes ayant pleine confiance dans ces principes; ce n'est qu'à ce prix-là que l'expérience sera décisive et sérieuse comme je veux qu'elle le soit. Pour ma part je méprise profondément les pouvoirs qui ont la faiblesse de se livrer à leurs ennemis sous prétexte de modération, et je ne conseille pas ce que je méprise.

« Mais si je veux que les républicains gouvernent le pays sous la République, j'entends qu'ils le gouvernent dans son intérêt, non dans le leur. Il ne faut pas qu'ils le livrent aux appétits locaux ; il ne faut pas qu'ils laissent détruire l'unité administrative par la féodalité des rancunes de clochers ; il ne faut pas enfin qu'ils nous traitent comme un pays conquis on traite des prisonniers de guerre. Nous leur devons le respect des lois et la soumission aux volontés manifestées par le suffrage universel ; en revanche, ils ont le devoir de nous traiter comme des dissidents, mais non comme des ennemis. Voilà la véritable conciliation !»

Voilà, monsieur le ministre, ce que j'écrivais en 1878 et je n'ai pas un mot à retirer à cette déclaration. J'ajoute même que ce droit que je vous reconnaissais il y a douze ans, on peut encore bien moins songer à vous le refuser aujourd'hui, puisque de nombreuses élections ont eu lieu et que le pays, toutes les fois qu'il a été consulté, a hautement manifesté, en faveur de la République, des volontés sur lesquelles vous avez le droit de vous appuyer sans qu'aucun esprit sérieux et vraiment imbu du respect de la souveraineté nationale puisse contester non seulement la légitimité de votre gouvernement, mais le droit pour les républicains d'être les maîtres de la République.

Vous voyez que nous sommes absolument d'accord sur vos droits comme sur vos devoirs. Mais est-ce à dire pour cela que j'aie une confiance absolue dans le succès de l'épreuve que vous allez tenter ?... Ça c'est une autre affaire et je vous avouerai, qu'au contraire, ma confiance est très limitée, connaissant, comme je crois la connaître, la Chambre que vous avez devant vous.

Aussi je vous demande la permission, non pas de vous donner un conseil (ce que je n'oserais certainement pas faire), mais de vous communiquer une impression que vous accueillerez, j'en suis sûr, avec bienveillance, car vous savez que je suis de ceux qui n'ont plus d'autre ambition que de voir les années qui leur reste à vivre un peu plus tranquilles que celles qu'ils ont vécues.

Quand Delafosse a tenté, avec quelques membres de droite, de reprendre l'œuvre de Raoul Duval, je lui ai dit : « C'est bien, mais n'allez pas à gauche ! »

Quand Deschanel a, l'autre jour, exposé à la tribune les mêmes idées d'apaisement et de modération je lui ai dit : « C'est à merveille; mais n'allez pas à droite ! »

A vous, monsieur le ministre, je dis : « Le langage que vous avez tenu à Perigueux est un langage excellent, mais si vous voulez faire autre chose qu'un discours et accentuer votre programme, ne vous occupez ni de la droite ni de la gauche ! »

Et je tiens à m'expliquer tout de suite sur ce que j'entends par la droite et par la gauche.

Par la droite, j'entends tout ce qui touche, par origine et par principe, aux anciens partis, tous ceux qui, aux yeux du pays, resteront toujours des monarchistes, même si, en réalité, ils ont été amenés à reconnaître la nécessité de s'incliner devant les volontés nouvelles du pays.

Et par la gauche, j'entends les radicaux. Comme je le disais un jour à M. Jules Ferry, le radicalisme, ce n'est pas une opinion, c'est une carrière. Certains politiciens se font radicaux comme certains médecins se font homéopathes, dans l'espoir de se créer une clientèle à part. Dès lors, il n'y a rien du tout, pour les gouvernements, à tenter avec ces gens-là ; si vous faites un pas en avant pour les rejoindre, ils en font deux pour que vous ne les rejoigniez pas, puisque c'est la distance qui les sépare de vous qui constitue leur raison d'être.

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre ça, monsieur le ministre, vous le savez aussi bien et même beaucoup mieux que moi, et comme vous êtes un homme pratique qui n'aimez pas les choses inutiles et que vous ne voulez pas plus, je suppose, satisfaire les monarchistes en vous présentant à une restauration de la royauté ou de l'empire que vous ne voulez compliaire aux radicaux en leur donnant votre place, ne vous occupez pas d'eux : faites comme s'ils n'existaient pas. Traitez-les comme on traiterait sur un champ de bataille, un groupe d'officiers sans troupes.

Peut-être me direz-vous: « Mais si vous voulez que je n'aille ni à droite ni à gauche, vous voulez donc que je m'appuie sur les centres ?... »

Ah ! monsieur le ministre, j'espère bien que vous me connaissez assez pour ne pas vous arrêter longtemps à une pareille supposition. Oui, je voudrais que vous n'ayez rien de commun ni avec les monarchistes ni avec les radicaux, mais je ne voudrais pas davantage que vous vous appuyiez sur les centres et cela pour une bonne raison qui me dispensera d'en donner d'autres, c'est que les centres sont peuplés de moutons qu'on est toujours sûr de voir marcher avec des bergers comme vous, surtout lorsque, comme aujourd'hui, ils viennent de voir le loup de près !

Donc ne vous occupez ni de la droite, ni de la gauche, ni des centres, en un mot ne vous occupez pas de la Chambre, occupez-vous de ce qui fait les Chambres, occupez-vous du suffrage universel, occupez-vous du pays !

Il y a dans votre discours à Périgueux une phrase qui m'a particulièrement frappé. c'est celle dans laquelle vous parlez de la nécessité de ramener la paix dans les communes. Tout est là, et il doit vous suffire, pour arriver à ce résultat, de rappeler à vos préfets le mot que Gambetta me disait un jour : « Il ne s'agit plus de former la République, il faut la faire aimer ! »

Et ce serait si simple, avec nos populations rurales devenues si indifférentes à toutes les questions dynastiques et auxquelles on ferait accepter toute espèce de politique, pourvu qu'on ait pour elles les égards que l'on doit avoir, c'est-à-dire pourvu que partout on tienne compte des volontés du suffrage universel et que dans les départements conservateurs, au lieu de traiter en factieux et en parias les hommes que la commune a choisis pour représentants, on s'attache à les ramener, à les républicaniser en causant avec eux en prenant leurs avis, et en les associant en un mot aux affaires de la République.

Or, vous savez bien, monsieur le ministre, que ce n'est point ainsi que se passent les choses dans les pays conservateurs où nous voyons depuis quinze ans la majorité de la population taquinée, opprimée, embêtée par une infime minorité, de sorte qu'à chaque consultation du suffrage universel vous voyez augmenter le nombre des mécontents, non pas mécontents de la forme du gouvernement — ils n'en voudraient pas changer — mais mécontents du système et se révoltant contre les tyrannies locales.

Voilà la vérité, la vérité que tous ceux qui se succèdent au pouvoir s'obstinent à ne pas comprendre ! Si vous la comprenez, vous, monsieur le ministre, — et je vous en crois capable — et qu'ayant cette conviction, vous la fassiez passer dans l'esprit de vos préfets en leur persuadant bien que, leur chef, c'est vous et pas la Chambre, vous aurez sauvé la République du plus gros danger qui la menace et ce ne sera pas par des centaines de mille, mais par des millions de suffrages que se chiffrera l'écart entre les voix du gouvernement et celles de l'opposition.

Maintenant, je vais au-devant d'une autre objection. Vous me direz : « Mais si vous ne voulez que je m'appuie ni sur la droite, ni sur la gauche, ni sur le centre, la Chambre me renversera ! »..... D'abord ce n'est pas si sûr que ça ! il faut bien se rendre compte que tous ces braves gens-là — soit de la droite, soit de la gauche — viennent d'éprouver les uns une forte déconvenue et les autres une rude vénette et, si fugaces que soient, dans les assemblées politiques, des souvenirs de cette nature, moi je suis disposé à croire qu'à part les intransigeants des deux ailes, il y a, à l'heure qu'il est, une majorité ayant plus besoin de vous que vous n'avez besoin d'elle, mais je peux très bien me tromper, et il est fort possible que la Chambre se laisse une fois de plus entraîner par sa manie de changement ; je vous dirai même, entre nous, que j'ai déjà entendu parler d'un grand complot orléaniste dont vous seriez l'une, mais même dans ce cas-là, je ne changerais pas un mot à ce que j'ai l'honneur de vous dire.

En effet, de deux choses l'une : ou bien la Chambre vous laissera faire et partagera avec vous l'honneur du résultat que je vois au bout des vos efforts, et tout le monde sera content; ou bien, s'obstinant à ne pas voir que là seulement est le salut, la Chambre vous renversera, et alors soyez bien tranquille sur les conséquences de votre chute, c'est le pays qui vous ramassera !

Je suis, monsieur le ministre, votre humble serviteur.

DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE.

LES DROITS SUR LA LAINE

(2e article)

Pour que les droits sur les laines étrangères aient réellement leur raison d'être, il faut établir que la laine de France, qui va toujours diminuant en quantité, peut rendre les services nécessaires à l'industrie française, c'est-à-dire correspondre, comme production, aux importations que l'on veut grever d'une taxe. Si le but ou le résultat est de gêner l'industrie, à quoi bon ?

Voici, d'après une publication de M. de Herven, courtier à Anvers, un état fort significatif de la production totale en laine épurée d'Europe, des deux Amériques, d'Australasie et du Cap, depuis 1865

En 1865 k.	316,500,000	En 1877 k.	385,000,000
En 1866 »	341,800,000	En 1878 »	383,800,000
En 1867 »	343,300,000	En 1879 »	390,000,000
En 1868 »	350,500,000	En 1880 »	414,500,000
En 1869 »	352,400,000	En 1881 »	409,500,000
En 1870 »	346,900,000	En 1882 »	421,900,000
En 1871 »	359,600,000	En 1883 »	425,800,000
En 1872 »	371,900,000	En 1884 »	438,000,000
En 1873 »	375,510,000	En 1885 »	450,000,000
En 1874 »	376,000,000	En 1886 »	472,100,000
En 1875 »	381,400,000	En 1887 »	468,000,000
En 1876 »	382,800,000	En 1888 »	485,000,000

L'augmentation est constante, presque régulière :

De 1865 k.	316,500,000	
à 1870 »	346,900,000	env. 30,000,000 k. en plus
à 1875 »	381,400,000	» 33,000,000
à 1880 »	414,500,000	» 33,000,000
à 1885 »	450,500,000	» 36,000,000
à 1888 »	485,000,000	» 35,000,000

Soit un saut de 30,000,000 de kilos tous les 5 ans, ou de 6,000,000 de kilos annuellement.

C'est sur une matière aussi utile que l'on songe à établir des droits? On pourrait dire que la laine est le pain dont se nourrit la grande industrie française.

La laine française peut disparaître, sans que le monde en général en soit affecté. Du reste, nos cultivateurs abandonnent considérablement (c'est un tort à nos yeux) l'élevage du mouton; mais la raison de cela gît dans l'état même de l'agriculture, dans sa routine, dans ses ressources exiguës, et non dans l'abandon de la laine par l'industrie.

La production de la laine de France a diminué : le tableau ci-dessus indique, pour 1865 k. 316,500,000, pour 1888 kil. 485,000,000, augmentation kil. 168,500,000.

C'est donc bien à l'industrie, dont les difficultés sont grandes, que l'on veut demander les primes d'encouragement de l'agriculture.

Mais ici, une double question se pose :

— Quelle agriculture faut-il encourager?

— Est-ce l'agriculture qui abandonne le mouton, ou l'agriculture qui multiplie le mouton ?

Il nous semble juste que l'industrie songe à l'agriculture qui l'alimente.

En un mot, il paraît équitable d'encourager aussi les producteurs de laine étrangère ou exotique. Si une mesure prohibitive, par exemple, privait l'industrie de la laine nécessaire, ou bien le prix des étoffes s'élèverait extraordinairement, ou bien l'industrie chômerait et le travail national serait atteint dans ses sources.

∴

On peut se rendre compte des effets fâcheux qui résulteraient de mesures fiscales restrictives ou prohibitives, en étudiant seulement le développement de l'industrie moutonnière, à la Plata, dont la *production en laine épurée* a été.

En 1865 k.	20,900,000	En 1877 k.	37,600,000
En 1866 »	24,900,000	En 1878 »	37,200,000
En 1867 »	27,700,700	En 1879 »	35,800,000
En 1868 »	31,700,000	En 1880 »	40,800,000
En 1869 »	33,100,000	En 1881 »	40,400,000
En 1870 »	29,900,000	En 1882 »	47,200,000
En 1871 »	31,700,000	En 1883 »	48,100,000
En 1872 »	34,000,000	En 1884 »	51,200,000
En 1873 »	37,000,000	En 1885 »	59,600,000
En 1874 »	34,000,000	En 1886 »	58,500,000
En 1875 »	33,100,000	En 1887 »	53,200,000
En 1876 »	36,300,000	En 1888 »	55,500,000
		En 1889 »	62,600,000

L'inspection de ces sommes parle assez des épreuves subies par l'industrie du mouton, mais en définitive, elle est prospère, et les 20,900 k. de 1865 deviennent les 62,600,000 k. de 1889. Une chose qui a en elle cette vigueur doit-elle, peut-elle être diminuée par des droits fiscaux ?

A quoi bon ? Attirez-la, transformez-la, voilà ce qu'il faut faire.

Puis, si vous laissez cette matière première aller à l'étranger à des prix avantageux, c'est l'étranger qui la transformera en tissu. Les droits seraient un remède dont l'industrie mourrait.

∴

A cela, on objecte la propriété foncière. Nous lui opposons la propriété industrielle et toutes les charges supportées par l'industrie et le commerce.

La terre est une mine à laquelle on livre des matières premières pour en tirer des produits utiles. Là où le cultivateur est instruit, au courant des méthodes nouvelles, travailleur, sobre et assez intelligent pour se mettre généreusement au régime des engrais chimiques et des machines perfectionnées, la fortune couronne ses soins.

L'agriculteur qui périt est celui qui n'a ni ressources, ni instruction, ni économie. Il en est de même dans l'industrie. Le manufacturier qui a des instruments usés, des machines vieillies, un capital insuffisant, une habileté négative, est voué à la ruine.

Faites des écoles d'agriculture et surtout emplissez les d'élèves destinés à améliorer la terre et à connaître la véritable fertilité de notre sol.

∴

Une des conséquences de l'élevage du mouton est l'amélioration du sol et l'amélioration même de la laine. Nous avons connu, il y a trente ans, une laine de Buenos-Ayres, courte, maigre, jarreuse et remplie de chardons et de sable, parce que la prairie était maigre; les paturages si fertiles d'aujourd'hui (1) donnent une viande excellente, un cuir parfait, une laine dont l'industrie ne peut plus se passer.

Pourquoi l'agriculteur français refuse-t-il à l'éleveur américain le droit d'exister et de prospérer ? Où est l'intérêt général ? Aujourd'hui, sur ces champs améliorés, on établit des fermes, on sème des céréales, on élève des vaches, des chevaux, des porcs. Pourquoi le monde entier se refuserait-il ce supplément de ressources ? Si l'intérêt de l'agriculteur français est de prospérer, l'intérêt de l'humanité est de s'assurer plus de bien être à un prix moindre, la valeur de l'or diminuant insensiblement.

∴

Les variations de la laine de la Plata montrent tous les dangers du commerce transatlantique, et indiquent les épreuves courues par les éleveurs, les négociants et les industriels.

LAINE BRUTE		cours minimum	cours maximum
1865	écart	0.275	fr. 1.70	1.975
1866	»	0.45	» 1.75	2.10
1867	»	0.625	» 1.475	2.10
1868	»	0.35	» 1.35	1.70
1869	»	0.325	» 1.02 1/2	1.40
1870	»	0.275	» 1.25	1.525
1871	»	0.625	» 1.40	2.375
1872	»	0.45	» 2.15	2.70
1873	»	0.40	» 1.80	2.20
1874	»	0.325	» 1.85	2.175
1875	»	0.175	» 1.825	2.000
1876	»	0.475	» 1.425	1.90
1877	»	0.175	» 1.525	1.70
1878	»	0.275	» 1.50	1.775
1879	»	0.10	» 1.55	1.65
1880	»	0.335	» 1.775	2.15
1881	»	0.375	» 1.625	2.000
1882	»	0.075	» 1.75	1.825
1883	»	0.125	» 1.65	1.775
1884	»	0.10	» 1.575	1.675
1885	»	0.375	» 1.20	1.575
1886	»	0.65	» 1.05	1.70
1887	»	0.30	» 1.375	1.675
1888	»	0.20	» 1.45	1.65
1889	»	0.275	» 1.575	1.85

Qu'on se dise maintenant que la différence de centimes sur le brut cause une différence de 0 fr. 25 *sur le peigné* et l'on verra l'agitation résultant d'une

(1) En une nuit 4.000 moutons parqués donnent à un hectare un engrais qui dure deux ans.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 18 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
92 475	3 0/0	92 25	92 35	91 875
106 75	4 1/2 0/0 1883	106 40	106 75	106 60
96 55	Italien 5 0/0	96 25	96 40	96 20
19 20	Turc 4 0/0	19 170	19 20	19 20
489 06	Egypte 6 0/0	488	489 37	489 375
76 21/32	Extérieure 4 0/0	76 1/8	76 1/8	76 1/8
90 3/8	Hongrois 4 0/0	90 1/4	90 3/8	90 3/8
62 3/4	Portugais 3 0/0	62 5/8	62 3/4	62 9/16
97 1/2	Consolidés anglais	97 5/4	../..	97 5/8
../..	Russe 1880	96 5/8	../..	96 1/2
../..	Russe 1889	97 5/16	../..	97 5/8
91 11/16	Russe 1890	../..	../..	../..
	Sociétés de crédit			
4225 ..	Banque de France	4235 ..	4235 ..	4230 ..
525 ..	Banque d'Escompte	522 50	525 ..	520 ..
832 50	Banque de Paris	830 ..	832 50	830 ..
1243 50	Crédit Foncier	1235 ..	1242 50	1240 ..
456 25	Crédit Mobilier	457 50	../..	452 50
746 25	Crédit Lyonnais	745 ..	745 50	745 ..
601 375	Banque Ottomane	604 ..	607 50	604 ..
	Chemins de fer			
1882 50	Nord	1875 ..	../..	1870 ..
1442 50	Paris-Lyon-Méditer.	1435 ..	../..	1425 ..
../..	Orléans	../..	../..	../..
505 ..	Autrichiens	502 50	502 50	500 ..
302 50	Lombards	298 75	300 ..	300 ..
350 ..	Nord Espagne	../..	../..	350 ..
327 50	Saragosse	315 ..	317 50	316 25
	Valeurs diverses			
1491 25	Gaz Parisien	../..	../..	1495 ..
63 75	Métaux	../..	../..	61 25
38 75	Panama	../..	../..	40 ..
2350 ..	Suez	2350 ..	2347 50	2340 ..
	Mines			
595 .	Rio-Tinto	587 50	590 ..	583 75
153 75	Tharsis	150 ..	150 ..	153 75
../..	de Beers	../..	../..	../..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 18 juin 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
92 35 ./.	3 0/0	91 70 ./.
96 .. ./.	3 0/0 amortissable	96 50 ./.
106 60 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 50 ./.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 18 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPECIAL

VALEURS	Compt.	Cour. précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	105 ..	108 ..
Lille 1863, remboursable à 125 fr.	../..	122 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	../..	515 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	../..	512 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 4 0/0 payés	../..	408 50
Lille 1887	../..	395 ..
Armentières 1846	../..	486 ..
Armentières 1879	../..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr en 55 ans	../..	45 50
Tourcoing 1878	../..	495 ..
Amiens, remboursable à 500 fr.	../..	508 50
Département du Nord	../..	106 ..
Caisse de Lille (Verley Decrock et Cie)	../..	570 ..
— » (act. nouv.)	../..	1135 ..
C. de Roub. (Delcroix, Vermeersch, Verley Cie)	../..	500 ..
Caisse d'Esc. P. Thomassin et Cie (ac. anc.)	../..	75 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	../..	275 ..
Caisse Platel et Cie	../..	250 ..
Cie des Industries textiles (L. Libaert et Cie)	../..	605 ..
Crédit du Nord, soc. fondé le 18 fr. payés	../..	420 ..
Compt. comm. Deviller et Cie act. 1,000 fr.	../..	1125 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 3, act. 500 fr. p.	../..	520 .
Ce Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	../..	1975 ..
Union du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	../..	425 ..
Union Ind. du Nord, act. de 500 fr., 1er p.	../..	220 50
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	../..	500 ..
Comptoir d'Esc. du Nord, à Roub., act. 500 fr., p. 2	../..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arrasch. ms. Gr asim, 500 fr. p.	../..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 1)	../..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	../..	512 .
Delgutte et Cie	../..	540 25